

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LE PERCY
38930**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 JANVIER 2017, à 20 h30 dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GONTARD Guillaume.

Présents : Guillaume GONTARD, Sabine CAMPREDON, Claude BRONNER, Jean-Paul REYNAUD, Jean-Marc TATIN, Agnès TREGRET, Thierry CHASSEVENT, Thibaud BECOURT

Absents excusés :

Nicole GONTARD donne pouvoir à Guillaume GONTARD,
Yves PERRIN, Laurent CLARET,

Date de la convocation : 06 janvier 2017,

Secrétaire de séance : Sabine Campredon

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 01 Décembre 2016.
Approuvé à l'unanimité.

-oOo-

➤ **EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE COLONIE : *Délibération S.E.D.I.***

Lancement de l'étude sur raccordement et enfouissement électricité, france telecom et l'éclairage :

Le syndicat d'électrification de l'Isère (SEDI) gèrera le chantier et fait l'avance (Maitrise d'ouvrage). Raccordement de chaque bâtiment avec mise en place de coffrets.

L'ensemble des réseaux sera réalisé en enterré.

Réseau électrique + renforcement (changement transformateur) : prise en charge par le SEDI à 100%. Montant estimé des travaux : 111 988€

Il restera à la charge de la commune les travaux de France Telecom (qui utilisera les tranchées communes). Le montant des travaux estimés est de 16 168€. Il restera à la charge de la commune : 16 168€.

Dans le même temps un mât d'éclairage à LED avec horloge programmable sera mis en place à chaque groupe de bâtiments, soit 3 mâts. Le coût estimé des travaux est de 7088€TTC subventionné à 75% soit un montant de 2869€ à la charge de la commune sans compter la TVA que nous pourrons récupérer.

Il est décidé de laisser la maitrise d'ouvrage au SEDI pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

-oOo-

➤ **RENFORCEMENT RESEAU « Les BLANCS » : S.E.D.I.**

Les services d'ENEDIS nous informent de chutes de tension dans le hameau, ayant pour conséquence une mauvaise qualité de fourniture d'électricité délivrée aux abonnés. Il est nécessaire de procéder au renforcement du réseau.

Le renforcement du réseau de distribution publique d'électricité est financé à 100 % par le SEDI. Les travaux peuvent être réalisés en aérien, il consiste dans ce cas à remplacer le poste HTA / BT, les supports ainsi que le câble existant. Aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Il est également possible de réaliser les travaux en souterrain. Dans ce cas, seuls les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité seront financés. Il faudra prévoir une participation financière pour la commune relative au réseau de télécommunication, ainsi qu'en partie sur l'éclairage public. Le montant estimé à charge de la commune est d'environ 22 000€.

Après discussion avec le SEDI, ces travaux peuvent être décalés d'une à deux années. Il paraît intéressant de réaliser l'enfouissement de l'ensemble des réseaux sur le hameau des Blancs.

Un plan de financement sur plusieurs années va être réalisé en étudiant la possibilité de réaliser ces travaux en plusieurs phases.

Le département va être également contacté pour se coordonner avec d'éventuels travaux de voirie.

Un nouveau plan de financement et une programmation des travaux seront prochainement soumis au conseil municipal.

-oOo-

➤ **LOCATION LOCAL A L'A.C.C.A. DU PERCY**

Deux réunions ont eu lieu avec différents représentants de l'association de chasse ACCA concernant :

1- Proposition de la commune : la location du local de chasse (comme tous les autres bâtiments de la colonie) pour un montant de 1200€/an après 5 ans de gratuité. Il est rappelé que la commune a contracté un emprunt pour l'acquisition des locaux et pour l'aménagement du site.

Il avait été demandé à l'association une copie de son budget et l'état de sa trésorerie.

2- Une demande d'autorisation de passage par la commune sur une parcelle appartenant à l'ACCA (col de Menée) pour la réalisation d'une piste et améliorer la desserte sur la départemental.

Un courrier de l'ACCA est parvenu à la mairie stipulant que le loyer demandé est excessif et demandant la gratuité du local. L'autorisation de travaux sur la piste étant conditionnés à l'acceptation de la gratuité. Ce courrier est lu à l'ensemble des conseillers. Le budget prévisionnel 2017 a été transmis mais pas le budget réalisé ni l'état de la trésorerie.

Après un tour de table, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas répondre favorablement à la demande de gratuité de l'ACCA.

Un courrier va être transmis dans ce sens. Toujours dans une démarche constructive et en complément des avantages déjà consentis à l'association de chasse, le conseil municipal propose un loyer de 600€/an pour la période de chasse (6 à 7 mois). En période de fermeture le local pourra être mutualisé pour d'autres activités.

Le conseil municipal reste, bien sur, ouvert à une nouvelle rencontre pour trouver une solution convenable pour chacun.

Le courrier sera transmis après validation par l'ensemble des conseillers.

Il est consultable en mairie.

-oOo-

➤ **PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : *Délibération***

➤

Objet : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Montant budgétisé en 2016 – remboursement emprunt = 692 274 – 6 700 soit 685 574€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 171 394 € (685 574 * 25%)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

• **Bâtiments:**

Travaux Maison Lulu	29 453.16€	art 21318-30 Micheli
Travaux Maison Lulu	3 189.86 €	art 21318-30 Eurl Moutin
Travaux maison Lulu	22 148.63€	art 21318-30 Méandre Oggi
Mobilier extérieur	1 230.00 €	art 21784-ona Menuiserie du Percy
Porte garage	921.60 €	art 2135-26 Bacchetta
Souffleur	422.10 €	art 21578-ona Ailloud-Perraud
Total :	<u>57 365.35 €</u>	

Adopté à l'unanimité

-oOo-

➤ **DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2017 – Parcelle n°5-1 et 8 :**

- La prochaine parcelle (8) sera plus facile à vendre que la précédente (estimation : 25000€).

- La parcelle 5 n'a pas été vendue l'année dernière. Il est proposé de la mettre en vente avec un bout de la parcelle 1 (éclaircissement pour plantation).

Il est proposé de mettre ces deux parcelles (1-5) en vente en bois façonné (bord de chemin). C'est l'ONF fait l'avance financière et gère la coupe et la vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente de la parcelle 8 sur pied et la vente des parcelles (1-5) en bois façonné.

-oOo-

➤ **ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUITE AU RAPPORT DE LA CLECT
du 05/12/2016 Communauté de Communes du Trièves : Délibération**

Vu l'article 1609 nonies C 1er bis du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la C.L.E.T. C. réunie le 5 décembre 2016 pour évaluer le montant des produits et/ou charges transférés à la Communauté de communes du Trièves concernant :

- Le financement du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire
- La fermeture du bureau d'information touristique au col de l'Arzelier et la restitution du bâtiment Col Chic à la commune de Château Bernard

Vu la délibération du 19 décembre 2016 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Trièves approuvant à l'unanimité dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016,

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T du 5 décembre 2016 et le montant de la nouvelle attribution de compensation pour la commune de 6 947€ (à la place de 5 503€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le rapport de la C.L.E.C.T. du 5 décembre 2016,

Approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation tel que proposé par la CLECT

Adopté à l'unanimité

-oOo-

VALIDATION REGLEMENT UTILISATION DES SALLES

Sabine Campredon et Yves Perrin ont revu le règlement d'utilisation de la salle des fêtes et de la Grange concernant les articles 3, 4, 7, 8, 9 et 10, un nouvel article concernant l'utilisation du four communal a été ajouté.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité

-oOo-

➤ POINT BUDGET

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget 2016 réalisé. La situation reste acceptable avec une capacité d'autofinancement de 20 700€. Cependant les baisses de dotation sont sensibles et les dépenses doivent être contenues.

Le budget 2017 sera étudié en février avec un vote en mars.

Fonctionnement:

Recettes: 153 029,74€ (-8000€)

Dépenses: 132 261,31€ (-4000€)

R 2016: 20 768,44€

R N-1: 184 818,77€

RESULTAT 205 587.20€

Investissement:

Recettes: 606 843,90€

Dépenses: 223 520,65€

R 2016: 383 323, 25€

R N-1: - 59 394,71€

RESULTAT: 323 928,54€

RESULTAT GLOBAL : 529 515.74€

-oOo-

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Un Percillou sortira d'ici mi février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 09 FEVRIER A 20H30